Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 109 (1964)

Heft: 3

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nombreuses, sous la surveillance de moniteurs expérimentés. Sur ces simulateurs de vol tactique, le pilote pourra répéter à volonté toutes les phases du vol en salle de théorie: start, vol, navigation, interception, tir simulé, et atterrissage. Le simulateur permettra en outre d'exercer toute une série de pannes, préparant le pilote à parer à toute éventualité. Lorsque les exercices seront parfaitement assimilés, le vol pourra se répéter comme dans le simulateur, mais cette fois-ci à bord d'un avion d'entraînement à double siège, sous la surveillance du moniteur. Dans une dernière phase, le pilote seul à bord de son monoplace pourra acquérir la routine qui lui manque encore.

Chaque exercice d'entraînement sera suivi depuis le sol, le moniteur préparant devant ses écrans radar la critique du vol, et en appréciant l'exécution.

Certes, on le voit, les exigences seront accrues, une adaptation sera nécessaire dans bien des domaines, des nouveautés devront être assimilées tant par notre personnel permanent que par la troupe qui sera chargée d'exécuter ces tâches. Pourtant il est hors de doute que notre système actuel, avec les adaptations que cela suppose, est compatible avec les missions complexes et hautement techniques qui sont celles de notre aviation militaire.

Plt. M. Fiaux

Chronique française

La Base-Ecole des troupes aéroportées (B.E.T.A.P.)

La Base-Ecole actuelle est issue de nombreux centres ou écoles créés depuis la guerre et soumis à plusieurs transformations. Elle est installée depuis 1954 au Camp d'Astra près de Pau. Les conditions météorologiques qui y règnent ont fait donner la préférence à cette

région méridionale. L'entraînement des parachutistes peut durer toute l'année. En un an les sauts n'ont été interdits que dix-sept jours.

Cette Base-Ecole est chargée de la formation des personnels destinés aux troupes aéroportées, leur maintien en condition, l'entretien du matériel et la recherche de l'amélioration des techniques. Elle dispose d'un personnel d'instruction permanent, ainsi que de matériel propre à l'exécution des sauts, à l'exclusion des moyens aériens, qui, bien qu'à la disposition du Commandant du B.E.T.A.P., restent sous l'autorité d'une escadrille de l'Armée de l'Air.

Ce Centre dispose d'une cinquantaine de zones de saut dans la région, dont deux à proximité immédiate. Les autres, du fait de leur situation et de leur configuration, permettent de varier l'instruction par la diversité des exercices de mises en place au sol d'unités de manœuvre.

Les élèves sont formés successivement dans trois branches: « Combat », « Parachutistes » et « Transports aériens ». Il existe différents services, dont particulièrement celui de l'entretien et de pliage des parachutes, dont 200 000 ont été pliés en un an. Durant le même laps de temps, il a été instruit 13 500 hommes; effectif qui tend maintenant à être dépassé. L'instruction « combat » assure la formation des officiers d'active et de réserve destinés aux troupes aéroportées. Les stages durent de neuf à douze semaines. Ces officiers sont également formés comme parachutistes par l'exécution de 20 à 30 sauts, qui donnent droit à l'obtention d'un brevet.

En 1963, plus de 300 officiers ont exécuté environ 7000 sauts.

L'instruction parachutiste prépare au Brevet militaire de parachutiste et forme les moniteurs de saut. Leur aptitude physique vérifiée, les stagiaires accomplissent des périodes de trois semaines. L'instruction commence aux agrès spéciaux; les élèves effectuent ensuite six à sept sauts. Cette même instruction est donnée aux sous-officiers destinés à devenir instructeurs; elle dure seize semaines et comporte la technique du parachutage et le largage du personnel et du matériel. Les stagiaires accomplissent près de soixante sauts, dont un tiers avec ouverture du parachute retardée et commandée. 70 sous-officiers ont obtenu le brevet en un an. Les stages sont suivis également par des membres de plus en plus nombreux d'armées étrangères, plus de cent pour un an.

L'instruction des transports aériens vise à la formation de spécialistes et prévoit des stages d'information pour les cadres, qu'ils soient parachutistes ou non. Elle a été dispensée à plus de 500 stagiaires en une année. Le largage du matériel a porté sur 1200 tonnes. Selon une nouvelle méthode de largage par « éjection », plus de 300 véhicules et remorques et 135 mortiers et canons ont été mis à terre. En outre, la B.E.T.A.P. a accru ses activités. L'instruction des réservistes est assurée par des « sauts d'entretien ». La Base-Ecole participe aux exercices des grandes unités, ainsi qu'à des meetings aériens, à des championnats de parachutisme. — En un an 130 000 sauts ont été exécutés.

J. PERGENT

Revue de la presse

La défense de la République fédérale allemande (R.F.A.)

Les forces principales dont disposent nos voisins du nord forment la *Bundeswehr*, appelée, aux côtés des Alliés de l'OTAN, à défendre l'Europe centrale.

La nécessité de protéger les arrières de ces forces, comme aussi la population civile de la R.F.A., a provoqué la création d'une *Défense territoriale* et d'une *Protection civile*, mesures que nous nous proposons de présenter aux lecteurs de la *R.M.S.* ¹.

La défense territoriale

Les unités qui en sont chargées se recrutent uniquement à base de volontaires en provenance des réservistes de la Bundeswehr (actuellement au nombre de 400 000 et, en 1966, de 600 000). La durée du contrat est fixée à trois ans. Les effectifs doivent atteindre:

- fin 1964: 10 000 hommes,
- fin 1965: 25 000 hommes,
- fin 1966: 50 000 hommes,

organisés en 146 unités d'importance très variable allant de 10 hommes à plus de 100.

L'armement serait limité à des armes individuelles et collectives, à l'exclusion d'armement lourd: chars, canons. Il serait groupé dans des dépôts, tandis que les équipements seraient conservés et entretenus par les réservistes, à leur domicile.

¹ Elles ont fait l'objet de deux articles parus dans le numéro d'octobre 1963 de la Revue de défense nationale (Paris) que nous mettons de nouveau à contribution. Son distingué chroniqueur militaire, le colonel E. J. Baude, y traite de la Défense territoriale, tandis que le Ministre de l'Intérieur de la R.F.A., M. Hermann Höckerl expose l'organisation de la Protection civile.